



Le chien guide s'inscrit dans une démarche volontaire de la personne déficiente visuelle. A chaque instant, les équipes de la FFAC. s'engagent à vos côtés, vous conseillent et vous accompagnent dans l'ensemble des démarches à réaliser.

La prise de contact

La première prise de contact avec l'association peut se faire par téléphone ou par courrier de la personne ou d'une tierce personne. La personne déficiente visuelle recevra un dossier par l'association de chiens guides qu'elle aura choisie .

Un [formulaire de contact](#) [1] est également à votre disposition et sera transmis automatiquement à l'Association la plus proche.

La rencontre

Selon l'association, la **première rencontre** s'effectue au domicile de la personne candidate ou dans les locaux d'un centre d'éducation. Un professionnel évaluera ainsi les attentes de la personne et l'aidera à remplir son dossier de candidature.

La réalisation du dossier n'est pas seulement administrative, cette rencontre est également l'occasion de mieux percevoir le degré d'autonomie, les capacités de déplacement et la connaissance de l'environnement de la personne, trois critères très importants.

L'essai

Une fois le dossier constitué, différentes entrevues sont planifiées avec une équipe pluridisciplinaire composée d'éducateurs, d'un instructeur en locomotion et d'un psychologue. Objectifs : permettre à l'équipe de déterminer la motivation de la personne, l'attitude de l'entourage familial et professionnel, afin de s'assurer que le chien sera bien accepté, enfin la capacité de déplacement et la santé. En effet, pour pouvoir se déplacer avec un chien guide, la personne aveugle ou malvoyante doit déjà être à l'aise avec la canne blanche et la représentation de l'espace. La rencontre avec l'équipe pluridisciplinaire permet d'évaluer tous ces points au moment de la demande.

L'attribution

Après concertation de l'équipe pluridisciplinaire, le **Responsable Technique** donnera sa réponse au demandeur. Sa demande peut-être acceptée ou ajournée. Des stages en locomotion sont proposés afin de pouvoir se mettre à niveau et bénéficier d'un chien guide. Dans le cas contraire, la personne sera réorientée vers d'autres services adaptés aux besoins spécifiques qui ont été décelés lors de son évaluation.

Du côté des éducateurs, grâce aux échanges et aux sorties réalisées, l'équipe peut esquisser le profil de chien correspondant au mieux aux besoins et aux activités de la personne : la race, le caractère, l'obéissance et surtout la vitesse de marche. Lorsque l'équipe pense avoir trouvé la bonne adéquation entre un maître et un animal, plusieurs essais sont programmés.

La remise du chien guide

Une fois l'évaluation passée et la demande acceptée une rencontre avec un ou plusieurs chiens en éducation est programmée. Un moment important car il va permettre de déterminer le meilleur profil correspondant au besoin et aux activités de la personne : la race, le caractère, l'obéissance et



surtout la vitesse de marche.

Avant la remise officielle du chien guide, la personne déficiente visuelle bénéficie d'un stage de quinze jours, une semaine à l'école et une semaine à son domicile (les durées peuvent varier en fonction des besoins des personnes). Au cours du stage, l'équipe pluridisciplinaire reste disponible, toujours prête à intervenir pour optimiser la réussite. Grâce à une réelle **complicité affective et technique** de toute l'équipe, le travail est efficace.

Le suivi et le renouvellement

Une attestation est fournie à la personne déficiente visuelle bénéficiaire du chien guide pour obtenir la prestation de compensation animalière auprès de la MDPH, qui s'élève à 50€ par mois.

En moyenne la vie « active » du chien guide dure entre 8 et 10 ans. Le contact avec l'école est maintenu par un suivi régulier et des journées de perfectionnement sont programmées, surtout les deux premières années.

A l'heure de la retraite, le chien guide reste généralement chez son maître mais après un renouvellement, si l'utilisateur ne peut assumer la présence des deux chiens, le retraité est accueilli par l'entourage ou par une famille volontaire. A noter, le renouvellement, pour cause de vieillesse, de maladie ou de décès du chien guide précédent est prioritaire.

[Revenir à la page précédente](#) [2]

URL source: <https://preprod.chiensguides.fr/etapes-pour-obtenir-chien-guide>

Liens

[1] <http://ffac.plume.typhon.net/node/492> [2] <http://ffac.plume.typhon.net/personne-deficiente-visuelle/demande-de-chien-guide>